

Section 14

Région de Fès-Boulemane

Section 14- Région de Fès-Boulemane

Avant propos

La région de Fès-Boulemane, qui est située au centre-nord du Royaume, est considérée comme un carrefour entre l'est et le nord-est d'une part, et le sud-ouest du Royaume d'autre part.

Elle s'étend sur une superficie de 20.318 km², répartie entre les provinces de Sefrou et Boulemane et les préfectures de Fès Jdid Dar Dbibagh, Fès-Médina et Zouagha Moulay Yacoub. Elle comprend 15 communes urbaines et 48 communes rurales.

*** Le milieu naturel**

a- Climat et relief

La région de Fès-Boulemane est soumise à 3 types de climats:

- un climat continental dans la partie nord, sec en été et tempéré en hivers. La moyenne des précipitations y est de 450 mm et les vents y sont secs et froids en hiver et chauds en été (Chergui);

- un climat humide en zone montagneuse, froid en hiver et tempéré en été. La moyenne des précipitations dépasse les 600 mm avec des grêles et des inondations suite aux averses;

- un climat semi-aride dans les hautes collines de Boulemane, où la moyenne des précipitations n'excède pas le cap de 250 mm.

Le relief de la région est constitué essentiellement des collines au pied du Rif dans la zone du Nord, des montagnes du Moyen Atlas, des hautes collines du Missouri et des plaines de Saïss.

b- Les ressources en eau

Les ressources de la région sont constituées de cours d'eau, de sources et des eaux souterraines. La région est située entre deux plateaux hydrauliques et est traversée par d'importants cours d'eau, notamment:

- Sebou, dont le débit varie entre 5 et 20 m³/s;
- Inaouen avec un débit variant entre 3 et 12 m³/s;
- Mikkes avec un débit compris entre 0,2 et 1,5 m³/s;
- Guigou avec un débit de 0 à 54 m³/s.

Concernant les eaux superficielles, la région dispose de plusieurs sources d'une grande importance, dont la plupart ont connu une baisse du débit ces dernières années. Actuellement, environ 20 sont encore actives, avec un débit dépassant les 150 litres par seconde.

A côté des eaux superficielles, les eaux souterraines jouent un rôle déterminant dans la satisfaction de la demande des populations de la région. Ainsi, on distingue trois zones :

- Pied du Moyen Atlas, constitué d'une zone hydraulique alimentée complètement par les eaux de pluie;
- Plaine de Saïss dont la réserve en eau provient de la pénétration des eaux de pluie à travers les failles géologiques, ainsi que des eaux en provenance du pied de l'Atlas;
- Plaine de Moulouya dont le débit varie entre 200 et 300 L/s selon l'importance des précipitations.

En général, malgré l'existence de ces ressources en eaux, la région souffre encore de l'insuffisance en eau potable ainsi que pour l'irrigation à cause de la surexploitation et de la faiblesse des précipitations connue durant la dernière décennie.

c- Sol et couvert végétal

Le sol de la région est de type calcaire sombre avec des diversités dans sa constitution. Du granite au pied du Rif et du Saïss et du granite sableux rougeoleux dans les montagnes de l'Atlas et les collines de Missour.

Le couvert végétal varie en fonction de la nature du sol. Ainsi, on trouve l'olivier dans la partie nord, les forêts naturelles au Moyen Atlas et l'alfa au sud.

*** Données démographiques**

Selon les données du recensement de 1994, la région de Fès - Boulemane comptait 1.322.473 habitants, soit 5,1% de la population totale du pays. La population et la densité connaissent des disparités remarquables entre les différentes provinces et préfectures de la région.

Population, superficie et densité en 1994

Province ou préfecture	Population				Superficie		Densité Hab/Km ²
	Urbain	Rural	Ensemble	%	Km ²	%	
Fès Jdid Dar Dbibagh	242.757	13.583	256.340	19,38	114	0,56	2.248,6
Fès – Médina	266.842	17.980	284.822	21,54	392	1,93	727,1
Zouagha My Yacoub	265.155	117.439	382.594	28,93	1.408	6,93	271,6
Sefrou	102.353	134.742	237.095	17,93	4.009	19,73	59,1
Boulemane	36.781	124.841	161.622	12,22	14.395	70,85	11,2
Total	913.888	408.585	1.322.473	100	20.318	100	65,1

Source : - La population: RGPH 1994;
 - La superficie: le Ministère de l'Agriculture pour la province de Boulemane, et l'Agence Urbaine pour les autres.

La région de Fès-Boulemane est à prédominance urbaine, puisque 7 habitants sur 10 résident en milieu urbain contre 5 sur 10 au niveau national. Cependant le taux d'urbanisation reste inégalement réparti entre les provinces et préfectures de la région. En effet, si les préfectures de Fès Jdid Dar Dbibagh et Fès-Médina sont quasiment urbaines, avec des taux

d'urbanisation respectifs de 94,7% et 93,7%, le caractère rural reste prédominant dans les provinces de Sefrou et de Boulemane, notamment dans cette dernière où la population urbaine ne représente que 22,8%.

Le phénomène d'urbanisation accélérée, connu depuis 1960, trouve sa justification essentiellement dans l'accroissement naturel des populations urbaines, l'exode rural, l'extension des périmètres urbains des villes et l'émergence de nouveaux centres urbains.

S'agissant des caractéristiques démographiques, on peut remarquer que la région se compose de presque autant d'hommes que de femmes (49,3% d'hommes), et qu'elle est caractérisée par une jeunesse frappante, puisque 37,3% des habitants sont âgées de moins de 15 ans; 48,5% ont moins de 20 ans et les 2/3 ne dépassent pas 30 ans.

S'agissant des caractéristiques culturelles, le recensement de 1994 a révélé que les analphabètes représentent 51% d'une population d'environ 998 mille personnes âgées d'au moins dix ans. Ce chiffre cache des disparités entre sexes et entre les deux milieux de résidence, qu'il convient de signaler. Si le taux d'analphabétisme ne dépasse pas 29,5% chez les hommes en milieu urbain, il atteint son point culminant chez les femmes rurales avec un taux de 86,8%.

Le taux de scolarisation des enfants durant l'année scolaire 1993-1994 a atteint 66,3%, contre 62,2% au niveau national. Les disparités entre les deux milieux de résidence sont encore plus prononcées. Si dans les villes ce taux est relativement satisfaisant, puisqu'il est de l'ordre de 75,4%, il atteint à peine 47,3% en milieu rural. En outre, les disparités entre les deux sexes sont manifestes et la situation des filles demeure critique,

puisque seulement 57,7% sont scolarisées, contre 74,8% des garçons.

Une analyse sommaire des données relatives aux caractéristiques socio-économiques de la population de la région de Fès-Boulemane, permet de conclure que :

- ◆ La population active qui comptait 425.641 actifs en 1994, ne comprend que 21,9% de femmes;
- ◆ Le taux de chômage est de 16,8%, soit environ 71.340 personnes âgées de plus de 15 ans et en quête de travail, dont 71% sont de sexe masculin;
- ◆ L'activité dans la région demeure dominée par les branches à caractéristiques urbaines. En effet, les secteurs secondaire et tertiaire restent les premiers pourvoyeurs d'emplois avec des parts respectives de 33,6% et 38,7%, alors que le secteur primaire n'emploie que 25,9% de l'ensemble des employés dans les différentes branches économiques.

En matière de perspectives démographiques, le Centre des Etudes et des Recherches Démographiques (CERED), prévoit une population de l'ordre de 1.658.000 habitants en l'an 2004 avec un taux d'urbanisation de 76,5% et une population de 1.889.000 habitants à l'horizon 2010, dont 18,9% en milieu rural.

1- SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1-1- Les secteurs sociaux

* Education et enseignement

L'effectif des élèves au premier cycle fondamental public s'élève à 175.557 élèves poursuivant leurs études dans 308 établissements scolaires composés de 6.142 salles; soit en moyenne 29 élèves par salle. Le personnel enseignant dans ce cycle s'élève à 6.233 instituteurs. La contribution du secteur privé reste modeste, puisque seulement 7.298 élèves (soit 4% de l'ensemble des élèves) poursuivent leur formation dans 37 établissements relevant de ce secteur et qui sont encadrés par 364 instituteurs.

Le deuxième cycle de l'enseignement fondamental compte 70 établissements, dont 5 privés. Les établissements publics disposent de 1.866 salles fréquentées par 58.464 élèves; soit en moyenne 31 élèves par salle. Le personnel enseignant se chiffre à 6.676 professeurs.

L'enseignement secondaire, quant à lui, assure la scolarisation de 27.838 élèves (dont 4,8% dans le secteur privé) par le biais d'une infrastructure composée de 43 établissements (dont 8 relèvent du secteur privé) offrant une capacité de 971 salles. La formation y est confiée à un corps enseignant comptant 2.313 professeurs dont 182 exercent dans le secteur privé.

Au total, l'effectif des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire de la région durant l'année 1997-1998 se chiffre à 269 mille élèves répartis entre 458 établissements avec une capacité de 9.300 salles.

Au cours de l'année universitaire 1997-1998, l'Université Mohamed Ben Abdellah et la faculté chariaâ (1^{er} et 2^{ème} cycles)

comptaient 29.428 étudiants. L'essentiel de cet effectif se répartit entre la faculté de droit et d'économie (44,3%) et la faculté des lettres (35,6%). La proportion des étudiantes est de 37,9%, 42% parmi elles poursuivent une formation littéraire. Le nombre d'enseignants permanents à l'université Mohamed Ben Abdellah s'élève à 1.021; dont 968 enseignants-chercheurs, soit 94,8%.

*** La formation professionnelle**

Le secteur de la formation professionnelle a bénéficié ces dernières années d'un intérêt particulier et a pris des dimensions importantes. En 1997-1998, l'effectif des élèves dans la région a atteint 6.363, dont 32,8% poursuivent leur formation dans les établissements privés. La répartition des élèves par niveau se présente comme suit :

- Spécialisation: 1.359 élèves;
- Qualification: 2.281 élèves;
- Techniciens: 2.382 élèves;
- Techniciens spécialisés: 341 élèves.

*** Jeunesse et sports**

L'infrastructure sportive régionale se résume en un complexe sportif, une salle couverte, 43 terrains de foot-ball, 17 terrains de hand-ball, 8 terrains de volley-ball, 19 terrains de basket-ball, un terrain de rugby, 2 salles de gymnastique et 11 piscines.

En plus des équipements sportifs sus-cités, la région dispose aussi de 25 foyers féminins, de 21 maisons de jeunes, de 11 jardins d'enfants, de 3 centres d'accueil, de 2 centres de protection de l'enfance et d'un centre d'estivage.

* Le secteur culturel

Les équipements culturels dont dispose la région ne sont pas en mesure de satisfaire les besoins de la population et les aspirations des responsables. Par ailleurs, ils ne permettent pas une couverture équilibrée du territoire régional. Ces équipements sont constitués de 16 bibliothèques, 13 salles de cinéma, 3 conservatoires de musique, 3 musées, 3 complexes culturels et 2 maisons de culture. Il est à souligner que 75% des équipements culturels sont situés dans la ville de Fès.

* La santé

L'infrastructure sanitaire de la région connaît un essor appréciable et la contribution du secteur privé se développe continuellement. Le tableau suivant résume l'état de l'infrastructure sanitaire de la région :

Infrastructure sanitaire	Provinces ou préfectures					
	Fès Jdid Dar Dbibagh	Fès-Médina	Zouagha My Yacoub	Sefrou	Boulemane	Ensemble
Dispensaire rural	1	2	4	5	10	22
Centre de santé	9	8	11	8	4	40
Hôpital général régional	1	-	1	-	-	2
Hôpital spécialisé régional	1	1	1	-	-	3
Maternité	1	-	2	1	3	7
Hôpital provincial	-	-	-	1	1	2
Hôpital local	-	-	-	-	1	1
Clinique	11	-	-	-	-	11
Pharmacie	116	24	40	19	7	206
Laboratoire d'analyses médicales	16	1	1	2	1	21

S'agissant de l'encadrement médical, la population de la région bénéficie des services de 586 médecins répartis

respectivement entre le secteur public et privé à concurrence de 42,5% et 57,5%. Les spécialistes représentent 47% de ce corps médical. Parmi ces spécialistes 70% opèrent dans le secteur privé.

En plus des médecins, les ressources humaines du secteur de la santé comptent également un personnel paramédical composé d'adjoints de santé diplômés d'Etat, de sages femmes et des adjoints de santé brevetés. Le nombre total de ce personnel s'élève à 1.392, le secteur public en emploie 99%.

En ce qui concerne la capacité hospitalière dans la région, les hôpitaux publics et les cliniques privées offrent 2.217 lits, dont 81% sont situés dans la ville de Fès.

1-2- Les secteurs productifs

L'économie de la région Fès-Boulemane repose essentiellement sur les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, du tourisme et de l'énergie.

*** L'agriculture**

La région de Fès-Boulemane compte plus de 400 mille hectares de superficie agricole utile (SAU). La superficie irriguée qui représente 9,5% de l'ensemble de la SAU, est située à raison de 58% dans la province de Boulemane et 25% dans la province de Sefrou. Les terres labourables représentent 78,6% de la SAU de la région. 35,7% de ces terres se situent dans la préfecture de Zouagha My Yacoub, 27,8% dans la province de Sefrou et 25,6% dans la province de Boulemane.

La superficie agricole utile se répartit inégalement entre les provinces et préfectures de la région: la préfecture de Fès-Jdid-Dar-Dbibagh (1,8%), la préfecture de Fès-Médina (7%), la province de Boulemane (20,2%), la province de Sefrou (34,1%)

et la préfecture de Zouagha My Yacoub (36,9%).

Superficie agricole utile

en hectares

Province ou préfecture	Superficie Agricole Utile	Dont Irriguée	Terres de labour	Plantations	Jachère	Parcours
Fès Jdid Dar Dbibagh	7.300	250	6.140	860	300	400
Fès - Médina	28.450	1.100	28.450	2.400	4.800	6.265
Zouagha My Yacoub	150.000	5.000	114.000	18.000	14.000	2.000
Sefrou	138.653	9.834	88.758	27.097	22.799	64.309
Boulemane	81.817	22.329	81.817	7.805	-	2.000
Ensemble de la région	406.220	38.513	319.165	56.162	41.899	74.974

Source : Directions provinciales de l'agriculture et de la promotion rurale

La province de Sefrou se distingue dans le domaine de l'arboriculture en englobant 48,2% de la superficie plantée de la région. La préfecture de Zouagha My Yacoub occupe le second rang avec 32% de ces superficies. Par ailleurs, la province de Sefrou concentre 85,8% des superficies des parcours disponibles dans la région.

Les forêts de la région s'étendent sur une superficie de 822 mille hectares, dont les forêts naturelles représentent 98,6%. L'alfa, l'espèce la plus répandue dans la province de Boulemane, occupe 65,8% des forêts naturelles de la région. La répartition des superficies forestières, hormis celles occupées par l'alfa, montre que la province de Sefrou totalise 49,8%, et celle de Boulemane 49,5%. Outre l'alfa, les espèces les plus répandues sont : le chêne vert (18,7%), le thuya (3,2%), le cèdre (2,3%), le pin, le genévrier...

L'élevage occupe une place de choix dans les activités agricoles exercées dans la région. Le cheptel, dont les ovins sont

la principale composante, se répartit par préfecture et province, comme suit :

- Ovins: 1,038 millions de têtes, dont 55% à Boulemane et 31% à Sefrou ;

- Caprins: 244 mille têtes, dont 46% à Boulemane et 51% à Sefrou ;

- Bovins: 68 mille têtes, dont 37% à Zouagha My Yacoub, 25% à Sefrou, 19% à Fès Médina, 13% à Boulemane et 6% à Fès Jdid Dar Dbibagh ;

- Animaux de trait : 61.280 têtes, dont 42,5% à Boulemane et 32,6% à Sefrou.

L'importance de la production animale est matérialisée par le volume de la production des viandes et du lait. Ainsi les abattages contrôlés ont engendré 6.200 tonnes de viandes rouges en 1997, dont 67% sont assurées par l'abattoir de la préfecture de Zouagha My Yacoub. La production laitière a atteint 36,3 millions de litres, dont 35,3% reviennent à la même préfecture.

*** L'artisanat**

L'artisanat constitue une composante essentielle de l'activité économique dans la région. Selon une étude réalisée en 1991-1992, l'effectif des artisans s'élève à 39.884 (9,4% de la population active), dont 80% s'adonnent à la réalisation des objets d'art. Le nombre d'établissements dans lesquels opèrent ces artisans est d'environ 12.942 unités.

*** Le tourisme**

Les équipements touristiques de la région de Fès-Boulemane se résument en 36 hôtels classés dont la majorité est établie dans la préfecture de Fès Jdid Dar Dbibagh, avec une capacité d'accueil de 4.976 lits, réalisant plus de 600.000 nuitées par an réparties entre les hôtels classés, les résidences et les

villages touristiques de la région.

●L'industrie

D'après les données de 1997, le tissu industriel régional compte 519 établissements qui emploient environ 26.300 personnes. La production industrielle y est évaluée à plus de 6 milliards de Dirhams, dont près d'un milliard et demi est exportée. Les investissements réalisés au cours de la même année s'élèvent à 420 millions de Dirhams. Il est à signaler que la préfecture de Fès Jdid Dar Dbibagh, fait figure de pôle majeur de l'activité industrielle de la région, avec respectivement 61,8% des entreprises, 80,8% des emplois, 71,7% de la production, 78% des investissements et 86% des exportations.

La production industrielle régionale représente 4,1% de la production nationale. L'analyse sectorielle permet de déduire que le secteur industriel est marqué par la vocation agricole qui caractérise la région; Ainsi, on remarque une prédominance de la branche de l'agroalimentaire, du textile et du cuir avec une participation à la production évaluée à 77% en 1997. Cette prédominance semble se renforcer puisque la part dans l'investissement réalisé en 1997 de l'agroalimentaire et de la branche du textile et du cuir est respectivement de 49,7% et 35,4%, contre 7,6% pour la chimie et parachimie et 5,0% pour l'industrie mécanique et électrique.

* L'énergie

Outre les sources d'énergie traditionnelles, la région de Fès-Boulemane dispose de deux systèmes d'approvisionnement: l'énergie électrique et les produits pétroliers.

La production et la distribution de l'énergie électrique sont assurées par l'Office National de l'Electricité (O.N.E) et la Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité de Fès. Le premier s'occupe de la production et de la distribution de

l'énergie dans les zones où la régie n'intervient pas, alors que cette dernière se charge de la distribution dans le périmètre urbain de la ville de Fès.

Dans le cadre des programmes nationaux de l'électrification rurale, 39 centres ruraux sont électrifiés en 1998, dont 10 dans le cadre des dernières phases du PNER et 29 sont dans le cadre du PERG. La région a bénéficié également de l'électrification de 89 écoles rurales. Ces réalisations s'inscrivent dans le cadre d'une convention signée entre l'ONE et le Ministère de l'Education Nationale le 1/12/1997, visant à combler le déficit en matière d'électrification des établissements scolaires en milieu rural.

Pour ce qui est du secteur pétrolier, sa gestion est assurée par le privé. En effet, l'approvisionnement de la région en carburants et en gaz de pétrole liquéfiés est assuré par plusieurs sociétés.

Les produits pétroliers (gasoil, fuel-oil et carburacteur) proviennent de la Société Chérifienne des Pétroles (S.C.P) à Sidi Kacem à hauteur de 95% et de la Société anonyme marocaine de l'industrie du raffinage (SAMIR) avec 5%. Pour ce qui est des gaz de pétrole liquéfiés, la région puise presque 80% de sa demande dans l'unité de stockage de Nador et 20% dans l'usine de Sidi Kacem.

Les sociétés exerçant sur le territoire régional disposent d'importants équipements de stockage et de distribution des carburants, et d'emplissage et de distribution de butane. Parmi les plus importants équipements, on peut citer : deux stations de stockage des carburants dans la préfecture Fès Jdid Dar Dbibagh (un réservoir à l'aéroport Fès-Saïss et un autre à Doukkarat), 67 stations de distribution, un centre emplisseur de butane à Ben Souda et 19 dépôts de distribution des bouteilles à butane.

1-3- Les infrastructures de base de la région

*** Les barrages**

La région de Fès-Boulemane dispose de trois barrages; il s'agit de :

- Barrage Allal al Fassi sur l'oued Sebou dans la province de Sefrou, avec une capacité de 81,5 millions de m³ et permet d'irriguer 24,6 mille hectares;

- Barrage de Sidi Chahed sur l'oued Mekkes, dans la préfecture Zouagha My Yacoub, avec une capacité de 170 millions de m³ qui permet d'irriguer mille hectares;

- Barrage Enjil à Boulemane qui permet l'irrigation de 386 hectares, grâce à une capacité de retenue de 12 millions de m³.

La région dispose également de cinq barrages collinaires avec une capacité globale de 5,75 millions de m³ et quatre lacs collinaires pouvant retenir 708,5 mille m³ d'eau.

*** Le réseau routier**

Le réseau routier de la région s'étend sur 2.750 km de routes dont 1.540 sont revêtues, soit 56%. Ce réseau se répartit, selon la nouvelle classification, en 12% de routes nationales, 22% de routes régionales, 60% de routes provinciales, et 6% de routes communales.

Le taux de la densité routière est de l'ordre de 0,135 km par km². Elle varie entre 0,097 km/km² dans la province de Boulemane, et 0,622 dans la préfecture de Fès-Médina, et elle est évaluée à 0,361 à Fès Jdid Dar Dbibagh, 0,244 à Zouagha My Yacoub et 0,180 à Sefrou.

En outre, il faut signaler que la région est liée directement au réseau de l'autoroute. En effet, 18 km de l'autoroute reliant Rabat à Fès est sur le territoire de la région.

*** Le transport**

Le transport compte parmi les secteurs clés conditionnant le développement économique de la région. Il est composé des sous secteurs du transport routier, du transport ferroviaire et du transport aérien.

a- Le transport routier

Il comprend le transport urbain et le transport inter-urbain et rural. Le transport à l'intérieur du périmètre urbain est assuré par 250 autobus, de la Régie autonome du transport urbain de Fès, et par 919 petits-taxis. A l'extérieur de ce périmètre il s'effectue à l'aide de 165 autocars et 811 taxis pour le transport interurbain et par 171 taxis et 84 autres véhicules pour le transport rural.

Par ailleurs, la région dispose de trois gares routières dont deux à la préfecture de Fès-Jdid Dar-Dbibagh et une à la préfecture de Zouagha Moulay Yacoub.

Le trafic des voyageurs (arrivées et départs) dans la région se chiffre, en 1997, à 2.633.000 personnes dont 23,1% sont enregistrés dans la préfecture Fès-Jdid Dar-Dbibagh, 63,5% dans la préfecture de Zouagha My Yacoub et 13,4% dans la province de Boulemane. Le volume des marchandises transportées pendant la même période s'élève à 1,11 millions de tonnes pour la préfecture Fès-Jdid Dar-Dbibagh, 35,8 mille tonnes pour la préfecture de Zouagha My Yacoub, 47,7 mille tonnes pour la province de Sefrou et 17 mille tonnes pour la province de Boulemane. .

b- Le transport ferroviaire

La région est traversée par une ligne ferroviaire à voie unique reliant Casablanca à Oujda. Cette ligne, qui s'étend sur 59 km, passe par cinq gares, dont deux dans la ville de Fès, une

à Sidi H'razem, une à Ben Souda et une à Ras Al Ma.

En ce qui concerne le trafic des voyageurs et des marchandises au cours de l'année 1997, on relève 1,2 millions de passagers dont 99,3% par le biais de la gare principale de Fès-Jdid Dar-Dbibagh et 522,6 mille tonnes de marchandises, dont 86,5% ont transité par la même gare.

c- Le transport aérien

La région de Fès-Boulemane dispose d'un seul aéroport international, il s'agit en l'occurrence de l'aéroport Fès-Saïss. En 1997, cet aéroport a enregistré 1.751 mouvements d'avions, ayant assuré le transport de 90.803 voyageurs et 506,2 mille tonnes de marchandises. Il est à signaler que les lignes intérieures assurent 66% de l'ensemble du trafic des voyageurs, par contre la part des voyageurs vers l'étranger est de l'ordre de 18% vers la France, 1,4% vers les autres pays européens et environ 15% vers l'orient.

*** Poste et télécommunications**

L'infrastructure postière de la région compte en 1997, 40 bureaux de poste, 3 guichets annexes et 39 agences postales. Ces établissements se concentrent dans les provinces de Sefrou et Boulemane, alors que le service téléphonique est concentré dans les trois préfectures de la région. En effet, sur un total de près de 83.800 lignes téléphoniques disponibles en 1997, on trouve 51,4% dans la préfecture de Fès Jdid Dar Dbibagh, 19% dans la préfecture de Fès-Médina et 17,6% dans la préfecture de Zouagha My Yacoub, contre seulement 10,7% et 3,7% respectivement dans les provinces de Sefrou et Boulemane.

Agences postales et nombre d'abonnés au téléphone et au télex par provinces et préfectures - 1997 -

Province ou préfecture	Agences postales	Abonnements téléphoniques	Télex
Fès Jdid Dar Dbibagh	8	22.716	99
Fès-Médina	2	15.633	10
Zouagha My Yacoub	6	15.354	15
Sefrou	9	7.672	6
Boulemane	14	3.088	10
Région	39	64.463	140

*** L'assainissement**

La collecte des ordures et l'évacuation des eaux usées figurent parmi les tâches les plus délicates des collectivités locales et constituent une charge surtout en milieu urbain. L'accomplissement de ces missions devient difficile au fur et à mesure que le poids démographique augmente et le tissu urbain s'élargisse.

Province ou préfecture	Assainissement liquide		Assainissement solide	
	Nombre de ménages reliés au réseau	Volume des rejets en 1000 m³	Volume (tonne/jour)	Taux de collecte (en %)
Fès Jdid Dar Dbibagh	39.600	140.000*	242	91
Fès-Médina	34.000		160	100
Zouagha My Yacoub	28.700		165	96
Sefrou	14.000	1.533	61,84	87
Boulemane	1.618	190	31,30	85,9
Région	117.918	141.723	660,14	93,8

* Ce volume concerne les 3 préfectures de la Wilaya

•Les zones industrielles

La région jouit d'une infrastructure d'accueil des investissements assez importante, constituée de 9 zones industrielles couvrant une superficie de 377 hectares; soit environ le ¼ des superficies de l'ensemble des zones industrielles du Royaume. Le nombre de lots équipés dans la région s'élève à 1.382; soit 28% des lots industriels équipés du pays. Ces zones industrielles se répartissent comme suit:

Province ou préfecture	Nombre de zones	Superficie (en hectares)	Nombre de lots
Fès Jdid Dar Dbibagh	3	193	265
Fès-Médina	3	157	558
Zouagha My Yacoub	1	20	530
Sefrou	2	7	29
Région	9	377	1.382

2- STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

2-1- Potentialités et atouts

*** L'agriculture**

Parmi les potentialités et les atouts agricoles de la région on peut citer:

- l'existence des terres cultivables, dans la plaine de Saïss et au pied du Rif, réservées à la culture des céréales et des légumineuses, au maraîchage et cultures fourragères, ainsi qu'à l'élevage des vaches laitières;
- l'importance de la plantation des oliviers au pied du Rif pour lutter contre l'érosion;
- la multiplication des rosacées dans la zone montagneuse froide et le développement du maraîchage irrigué surtout la pomme de terre à Guigou;
- l'existence de vastes terrains de parcours dans les hauts plateaux de Missouri et les forêts du Moyen Atlas incitant à l'élevage des ovins et des caprins;
- la disponibilité de ressources en eaux souterraines et superficielles importantes (oueds Sebou et Moulouya) faisant des terres avoisinantes un domaine favorable au maraîchage et aux cultures fourragères.

*** L'artisanat**

L'un des atouts de la région en matière d'artisanat, est sa localisation dans une zone agricole importante permettant l'approvisionnement en matières premières nécessaires au secteur, surtout le cuir, la laine et le bois, en plus de la disponibilité de l'argile. Ceci a permis à certains métiers de

l'artisanat utilitaire de trouver leur éclat; tels que les chaussures les babouches et autres.

D'un autre côté, la région se trouve être qualifiée en matière de développement de la production d'articles d'art, notamment la broderie, les tapis, les ouvrages en cuivre et la poterie, sans oublier l'artisanat de service, tels que les coiffeurs et les forgerons entre autres.

*** Le tourisme**

La région de Fès-Boulemane recèle des potentialités et des atouts touristiques remarquables pouvant jouer un rôle de premier choix dans la promotion de la vie économique et sociale. La typologie des produits touristiques qu'offre la région se présente comme suit:

- le tourisme culturel: la région jouit d'un patrimoine très riche et très diversifié composé, entre autres, de m'darssas, mosquées, hôtels traditionnels, portes, murailles et souks traditionnels qui reflètent la créativité de l'artisan local;

- le tourisme de montagne: grâce à l'existence dans la région d'atouts importants et diversifiés notamment: la diversité naturelle, la multiplicité des sites, la présence de sources, des lacs, de forêts et de cascades;

- le tourisme thermal: grâce à la présence de plusieurs sources minérales et stations thermales, notamment celles de Moulay Yacoub et Sidi Hrazem.

*** L'industrie**

Les potentialités naturelles que recèle la région et l'infrastructure d'accueil dont elle dispose lui permettent de participer amplement à la promotion économique et sociale du pays. En effet, la disponibilité d'une structure d'accueil et d'une main d'œuvre qualifiée, la présence de ressources et de matières

premières diversifiées, en plus de sa localisation stratégique, sont autant de facteurs susceptibles de faire d'elle un pôle d'attraction des investissements nationaux et étrangers, et une locomotive pour le développement régional.

Par ailleurs, la ville de Fès constitue le principal pôle industriel de la région, puisqu'elle recèle d'importants atouts, notamment sa localisation stratégique à l'intersection de deux axes principaux : le premier reliant Casa à Oujda et le second Tanger à Errachidia, et l'abondance de la main d'œuvre.

2-2- Contraintes et entraves

*** L'agriculture**

Les performances du secteur agricole dans la région s'avèrent encore insuffisantes pour permettre une croissance rapide et équilibrée de ce secteur. Cette insuffisance résulte en particulier des problèmes naturels, fonciers, humains et techniques :

-les problèmes naturels se résument notamment dans l'irrégularité des précipitations, sachant que l'agriculture en bour est largement prédominante (90% des cultures dépendent des précipitations);

-les entraves foncières résident dans la prépondérance de la petite et de la micro exploitation (88,7% des exploitations agricoles ont des tailles inférieures à 10 hectares); en plus du morcellement et de la coexistence de plusieurs statuts juridiques;

-les principales contraintes liées aux ressources humaines sont le vieillissement relatif des exploitants agricoles (77% d'entre eux sont âgés de plus de 45 ans), et le niveau d'instruction des agriculteurs qui est très bas, selon les résultats

du recensement agricole de 1996. En effet, 81% de cette population n'ont aucun niveau d'instruction et 9% ont un niveau coranique;

-les contraintes et les entraves techniques, peuvent se résumer en: la récession de la recherche agricole qui garantit la promotion et le développement du secteur, et la quasi-absence d'organisations professionnelles pouvant assurer des débouchés aux produits agricoles, ce qui explique l'épanouissement des systèmes de transactions dominés par les spéculateurs et les intermédiaires.

*** L'artisanat**

Les principales entraves qui affectent le développement du secteur artisanal sont:

-l'absence de quartiers équipés par métier;

-la faiblesse de la mise à niveau de l'entreprise artisanale, notamment pour faire face à l'ouverture sur les marchés extérieurs, en plus de son incapacité à s'adapter à certaines mesures fiscales et de couverture sociale;

-l'absence d'harmonie entre les structures organisationnelles traditionnelles et modernes, tant sur le plan administratif que représentatif;

-l'échec des coopératives dans l'encadrement des artisans et l'absence de conditions de travail et de concurrence;

-la faiblesse de l'infrastructure touristique et son impact sur le secteur de l'artisanat;

-la non exploitation d'un certain nombre d'espaces situés à l'intérieur de l'ancienne médina, tels que les foundouks et riads;

-l'absence d'études sectorielles permettant une connaissance profonde du secteur;

-l'absence d'un recensement précis des unités artisanales

(exception faite du recensement réalisé par la chambre d'artisanat de la région de Fès- Boulemane en collaboration avec une chambre d'artisanat allemande en 1991);

-la dégradation continue de la qualité du produit artisanal;

-la faiblesse de la demande locale;

-le manque de coordination et de coopération avec les autres secteurs en interdépendance avec l'artisanat; tels que le tourisme.

*** Le tourisme**

Le secteur touristique jouit d'atouts et de potentialités remarquables. Cependant son développement est entravé par certaines contraintes qui peuvent être résumées comme suit:

-la faiblesse de la capacité d'accueil, puisque les établissements touristiques classés n'offrent qu'une capacité d'accueil modeste;

-les investissements touristiques sont en deçà des aspirations de la région, deux hôtels seulement sont en cours de réalisation;

-l'insuffisance de la réserve foncière destinée aux équipements touristiques;

-l'insuffisance des structures d'animation touristique capable d'agir positivement sur la durée de séjour des touristes;

-l'absence, en milieu rural, d'unités touristiques adaptées et capables de promouvoir le tourisme de montagne.

*** L'industrie**

Le développement du secteur industriel dans la région rencontre de multiples problèmes, certains sont liés à l'environnement de l'entreprise, d'autres se rapportent à l'entreprise elle-même. Parmi les premiers, on peut citer:

- la faiblesse des structures d'accueil, eu égard aux demandes exprimées et aux projets à réaliser;
- le niveau élevé des taux d'intérêt et des coûts des facteurs de production;
 - la pression fiscale et les charges sociales;
 - la faiblesse de l'encadrement et des capitaux;
 - la lourdeur des procédures administratives;
 - la concurrence émanant du secteur informel et de la contrebande;
- l'absence de banques de données et de cellules d'orientation;
- la faible efficacité des organisations professionnelles.

En dépit des défis auxquels elle fait face au niveau national et local, et malgré l'imminence de la date fatidique de la mondialisation; l'entreprise régionale souffre encore de certaines contraintes organisationnelles et structurelles telles que :

- la non-adoption de la planification économique et l'absence d'une vision à long terme;
- la non-introduction d'une démarche qualité qui constitue un élément fondamental de la concurrence;
- la faiblesse de l'intégration industrielle;
- la négligence des exigences du marché et des techniques du marketing et de commercialisation;
- l'absence de structures d'accompagnement, d'orientation et d'audit interne;
- la faiblesse des moyens d'autofinancement.

*** Urbanisme, habitat et préservation de**

l'environnement

Les contraintes que connaît ce secteur peuvent se résumer en :

- l'inadaptation de certains plans d'aménagement et des documents d'urbanisme aux réalités actuelles et spécificités locales, d'où leur impact négatif sur le mouvement de la construction;
- la complexité et la lourdeur des procédures administratives concernant la délivrance des autorisations de construire et d'équipement des terrains;
- l'inadéquation de la réglementation en vigueur avec les spécificités du monde rural;
- l'absence d'études d'évaluation des impacts des projets réalisés sur l'environnement;
- l'absence de campagnes de sensibilisation pour la préservation de l'environnement;
- la dégradation de la qualité architecturale de l'espace bâti surtout en milieu rural;
- la complexité des statuts fonciers des domaines ouverts à l'urbanisme, notamment dans la médina de Fès;
- la non-adoption, d'une manière impérative, du cahier des charges dans les affaires qui lient le promoteur, l'entrepreneur et l'administration, ce qui porte préjudice à la qualité requise pour les constructions.

*** Le déficit social et les disparités géographiques**

- Education et enseignement

Il est certain que l'enseignement souffre d'un déficit remarquable notamment en milieu rural et connaît des disparités géographiques et des problèmes qui peuvent être résumés dans

les points suivants:

- surcharge apparente des classes, notamment en milieu urbain où elle atteint 53 et 54 élèves par salle respectivement en premier et second cycle de l'enseignement fondamental;
- repli relatif de l'effectif des nouveaux inscrits, en 1^{ère} année des 3 cycles, dans les provinces de Sefrou et Boulemane en comparaison avec les autres préfectures;
- concentration des établissements de l'enseignement secondaire dans la préfecture de Fès Jdid Dar Dbibagh à hauteur de 28%;
- faiblesse de la part des élèves du premier cycle fondamental en milieu rural où elle est de l'ordre de 25%, alors que le poids démographique de ce milieu atteint 31%.

- La formation professionnelle

a- Le secteur public

- concentration des cycles de formation et de la majorité des élèves (63,7%) dans les établissements de Fès Jdid Dar Dbibagh, suivis de ceux de la province de Sefrou (16,8%) et de la préfecture de Fès-Médina (15,8%);

- inexistence du cycle de techniciens et techniciens spécialisés dans la préfecture de Zouagha My Yacoub et la province de Boulemane.

b- Le secteur privé

- concentration des cycles de formation et de la majorité des bénéficiaires dans les établissements de Fès Jdid Dar Dbibagh (83%), suivis de ceux de Fès-Médina (9%) et Sefrou (5%);

- absence totale du secteur privé dans la province de Boulemane.

- Jeunesse et sports et culture

- concentration d'environ la moitié des équipements sportifs dans la préfecture de Fès Jdid Dar Dbibagh;

- absence de certains équipements sportifs importants dans les préfectures de Fès-Médina et de Zouagha My Yacoub et la province de Boulemane; tels que, salle de gymnastique, terrain d'athlétisme et terrain de rugby;

- manque de terrains pour les activités sportives collectives, exception faite pour les terrains de football;

- déficit en maisons de jeunes en général et plus particulièrement dans la préfecture de Fès Jdid Dar Dbibagh;

- absence de centres d'accueil dans les préfectures de Zouagha My Yacoub et de Fès-Médina;

- absence de centres d'estivage dans les préfectures et provinces de la région, hormis la province de Sefrou;
- concentration des équipements culturels dans la préfecture de Fès-Médina (35%) et de Fès Jdid Dar Dbibagh (32%);
- quasi-absence des festivités culturelles au niveau de la province de Boulemane ;
- absence presque totale des associations culturelles au niveau de la province de Sefrou.

- La santé

Les déséquilibres qui entachent le secteur de la santé peuvent être résumés dans les points suivants :

- concentration du personnel médical public dans les établissements relevant de Fès Jdid Dar Dbibagh (37,8%) et de Zouagha My Yacoub (25%);
- forte concentration des chirurgiens dentistes à Fès Jdid Dar Dbibagh (77,6%);
- plus de la moitié des pharmaciens de la région (55,5%) opèrent sur le territoire de la préfecture de Fès Jdid Dar Dbibagh;
- déséquilibre dans la répartition des infirmiers. En effet, la proportion par unité administrative varie entre 37,8% enregistrée dans la préfecture de Fès Jdid Dar Dbibagh et 11,8% dans la province de Boulemane;
- disparités dans la répartition du personnel paramédical public par médecin entre les préfectures et provinces de la région : 7 adjoints de santé par médecin à Sefrou, 6 à Fès Jdid Dar Dbibagh, 5 à Zouagha My Yacoub et Boulemane et 4 à Fès-Médina;

- répartition déséquilibrée de l'infrastructure sanitaire entre les unités administratives de la région. La province de Boulemane vient en dernière position avec seulement 5,7% des établissements;

- forte concentration des établissements sanitaires privés dans la préfecture de Fès Jdid Dar Dbibagh, notamment les cliniques (100%), les laboratoires d'analyses médicales (76,2%) et les pharmacies (56,3%);

- concentration des lits dans les préfectures de Fès Jdid Dar Dbibagh et Zouagha My Yacoub, avec des parts respectives de l'ordre de 37,3% et 36%.

2-3- Principaux axes de la stratégie

La valorisation des ressources naturelles et humaines que recèle la région nécessite le déploiement d'efforts et de moyens importants. Le diagnostic de la situation actuelle de la région révèle que celle-ci souffre d'un déficit social et des déséquilibres spatiaux qu'il faut tenter de réduire par la recherche d'une localisation judicieuse des hommes et des activités.

Si la stratégie sectorielle qui sera mise en œuvre par les administrations publiques constitue un prolongement et une adaptation de la stratégie adoptée par les départements ministériels au niveau central, les collectivités locales, quant à elles, s'attachent à la satisfaction des besoins fondamentaux de la population dans les domaines qui relèvent de leur compétence et en fonction de leurs moyens.

Partant de ses attributions et considérant l'énormité de la mission de développement qui lui incombe et la nécessité d'optimiser l'emploi des ressources disponibles et prévisibles, la région entend entreprendre des actions s'inscrivant parfaitement dans le cadre des orientations nationales du plan de développement économique et social, tout en accordant un

intérêt particulier aux spécificités régionales.

Ainsi, l'effort de développement sera-t-il axé durant le quinquennat prochain sur les axes stratégiques suivants :

*** Promotion de l'investissement et de l'emploi**

Dans le but de participer à l'allègement de l'impact des contraintes sur l'économie de la région et de générer une croissance soutenue, qui constitue un préalable à la création d'emplois, le conseil régional accorde une place de choix aux investissements productifs. Ainsi l'intervention de la région s'assigne, comme objectif premier, la dynamisation des principaux secteurs productifs.

Concernant l'industrie, la région prévoit une intervention directe pour donner un coup de fouet à l'industrie moderne qui semble s'essouffler ces dernières années. Cette intervention vise la création d'infrastructures d'accueil, notamment la création de zones industrielles, de zones d'activités économiques et la constitution d'une réserve foncière. Par ailleurs, elle œuvrera pour la mise en place d'une panoplie de mesures et réformes et d'incitations à caractère local et régional.

La diversité naturelle de la région et la richesse de son patrimoine historique et culturel, conjuguées à l'habileté de son artisan, confèrent à l'artisanat et au tourisme, pourvoyeurs importants de recettes en devises et créateurs d'emplois, une place de premier ordre dans le processus de développement économique et social. Ainsi la région compte réaliser une étude sur le tourisme rural, en vue de promouvoir le tourisme en général et celui de montagne en particulier. Les encouragements consacrés à l'artisanat viseront essentiellement la promotion de l'emploi et la préservation des métiers en phase de disparition.

Toujours dans le cadre de la promotion des investissements, la région s'intéresse aux secteurs du commerce

et de l'agriculture. Cet intérêt sera matérialisé par la réalisation de deux études. La première vise la modernisation des circuits de distribution et l'intégration progressive du secteur informel dans le tissu économique, la deuxième a pour objectif l'identification des sites pour la construction des barrages et lacs collinaires.

*** Valorisation des ressources humaines**

Dans le domaine de la formation de l'homme, qui constitue la pierre angulaire de toute action de développement, et partant du fait que l'intégration dans la société du progrès, de l'information et du savoir, nécessite la garantie des conditions favorisant l'épanouissement des ressources humaines, la région compte entreprendre des actions visant le renforcement de la formation professionnelle et le développement de la formation continue au profit du personnel des collectivités locales.

*** La technologie de l'information**

Pour accompagner l'évolution de la technologie de l'information et en vue de maîtriser le flux d'informations pouvant-être mises au service du développement économique et social, la région a décidé de créer un centre régional d'archivage et de documentation (CRAD). Ce centre jouera un rôle déterminant dans la mise en place d'un environnement favorisant la généralisation, la circulation et l'usage stratégique de l'information. Il permettra aux usagers de s'imprégner de la révolution technologique, notamment sa composante télématique. Il participera également à l'émission d'une image positive de la région et de l'ensemble du pays par la diffusion d'informations objectives et fiables sur différents supports.

*** Aménagement du territoire régional**

Les déséquilibres spatiaux que connaît la région de Fès-Boulemane font de l'aménagement du territoire l'une des principales préoccupations des responsables régionaux. Ainsi, le schéma directeur d'aménagement régional, qui est considéré comme principal outil d'organisation de l'espace d'accueil des activités et des hommes, verra le jour durant la période du plan.

*** Participation au développement de la recherche scientifique**

La Région de Fès-Boulemane abrite deux grandes universités dont elle peut s'enorgueillir. Il s'agit de l'université Alkaraouiyine et de celle de Sidi Mohammed Ben Abdellah.

Dans le cadre de l'encouragement de la recherche scientifique et de l'orientation de ses projets pour solutionner les problèmes de développement socio-économique, la région a décidé de signer une convention avec l'université de Sidi Mohammed Ben Abdellah. Cette convention aura pour objet, essentiellement, la réalisation d'études au profit du développement régional, ainsi que l'organisation de séminaires et journées d'études pour débattre des problèmes de la région et des voies et moyens de les résoudre afin d'assurer le décollage économique et social de cette partie du Royaume.

*** Les actions sociales et culturelles**

Outre les mesures d'incitation et d'encouragement du domaine culturel et des autres secteurs sociaux, la région entend cibler ses actions dans ce domaine sur le sport et la solidarité sociale. Les objectifs visés peuvent se résumer dans la participation à :

- la réduction des disparités géographiques et l'incitation des collectivités locales à l'investissement dans les domaines de la jeunesse par le biais du partenariat avec la région;

- la lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion et l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables.

La région s'attachera à améliorer le ciblage des classes défavorisées concernées par ces programmes.

*** La protection de l'environnement**

L'effort de développement fourni par les différents intervenants dans la région génère forcément certains effets négatifs sur l'environnement et une grande pression sur les ressources naturelles. Si la pollution, sous toutes ses formes, est fortement présente dans les villes, le patrimoine naturel, en milieu rural, appelle pour la lutte contre sa dégradation et sa protection contre les exploitations abusives pour préserver les intérêts des générations futures.

Ainsi, la région prévoit un programme d'actions s'inscrivant dans le cadre du développement durable et visant l'amélioration du cadre de vie dans les villes, l'encouragement à l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, la sensibilisation, l'information et l'incitation. La région entend également participer à la réalisation de dossiers pouvant bénéficier d'un financement dans le cadre d'aides internationales.

Enfin, il convient de souligner que l'énormité des besoins et la diversité des intervenants imposent l'adoption d'une démarche, à la fois, globale, de proximité et participative. Il y a donc lieu de favoriser la participation de tous les partenaires à l'effort collectif en vue de faire du partenariat un choix stratégique capable d'assurer la cohérence et la réussite à l'œuvre de développement de la région.

3- PROGRAMME D'ACTION

Pour concrétiser les actions de développement, chaque collectivité locale de la région de Fes-Boulemane a présenté, chacune en ce qui la concerne, un programme d'action à réaliser au cours du quinquennat. Le volume global des investissements relatifs au noyau dur s'élève à 1.576.262.014 DH.

Le tableau suivant donne la répartition du nombre de projets et de leur coût selon le type de programme:

Tableau 1: Répartition du nombre et du coût des projets par type de programme

Type du programme		Nombre de projets	Coût (en DH)
Noyau dur	Projets en cours	171	216.568.245
	Projets nouveaux	500	1.359.693.769
Banque de projets		612	2.320.321.244
Total		1.283	3.896.583.258

3-1- Le noyau dur

a- Les projets en cours

Il s'agit des projets qui ont été initiés par les collectivités locales avant l'exercice 1999-2000 et dont l'achèvement est prévu au cours de la période du plan.

En principe, ces projets constituent une complémentarité avec les projets nouveaux pour constituer le noyau dur du plan.

Le nombre des projets en cours de réalisation est de 171 correspondant à une enveloppe budgétaire de 216.568.245 DH, ce qui représente 14% du coût des projets du noyau dur. La répartition sectorielle de ces projets se présente comme suit:

Tableau 2: Répartition du coût des projets en cours de réalisation par secteur

Secteurs	Montant	%
Equipements sociaux	42.876.976	19,80
Equipements éducatifs et de formation	573.577	0,26
Distribution d'eau	6.966.297	3,22
Distribution d'électricité	5.510.143	2,54
Assainissement solide	15.386.220	7,10
Assainissement liquide	100.000	0,05
Transport Urbain	-	0,00
Equipements spécialisés	7.253.078	3,35
Vicinalité et routes secondaires	9.853.317	4,55
Aménagements communaux	25.800.134	11,91
Voirie et éclairage public	86.254.690	39,83
Bâtiments administratifs	15.993.813	7,39
Total Général	216.568.245	100,00

Cette répartition sectorielle révèle les besoins en matière de financement des secteurs d'infrastructure de base comme la voirie et l'éclairage public, les équipements sociaux et les aménagements communaux qui ont bénéficié respectivement de 39,83%, 19,80% et 11,91% des crédits réservés aux projets en cours de réalisation.

b- Les projets nouveaux:

Les investissements prévus pour la réalisation des projets nouveaux par l'ensemble des collectivités locales de la région s'élèvent à 1.359.693.769 DH. La répartition de ces projets par type de collectivité locale se présente comme il est indiqué dans le tableau suivant:

Tableau 3: Répartition du nombre et du coût des projets nouveaux par type de collectivité

Type de collectivité	Nombre de projets	Montants en DH	%
Région	15	122.400.000	9,00
Provinces	180	112.508.033	8,27
Communauté Urbaine	28	238.000.000	17,50
Communes Urbaines	97	729.583.832	53,66
Communes Rurales	180	157.201.904	11,56
Total	500	1.359.693.769	100

Ainsi, les investissements des assemblées préfectorales et provinciales seront de l'ordre de 112.508.033 DH, ce qui correspond à 8,3% des investissements prévus pour la réalisation des projets nouveaux du noyau dur du plan des collectivités locales.

Les communes urbaines participeront avec une enveloppe globale de 729.583.832 DH, soit 53,66% du montant global de ces investissements.

Les communes rurales participeront avec un investissement de 157.201.904 DH, ce qui correspond à 11,6% du total des investissements prévus.

De sa part, la Région, en tant que collectivité locale, mobilisera une enveloppe de 122.400.000 DH pour la réalisation de 15 projets, soit 9 % du volume global des investissements prévus.

Par ailleurs, la communauté urbaine de Fès mobilisera une enveloppe de 238.000.000 DH pour la réalisation de 28 projets sur le territoire de l'agglomération urbaine de Fès, ce qui représente 17,5% des investissements relatifs aux projets nouveaux.

Le montage financier des projets nouveaux se présente comme suit :

- . 27,8% seront puisés dans les ressources propres et les ressources affectées ;
- . 39% proviennent des emprunts contractés principalement auprès du F.E.C. ;
- . les revenus de la taxe sur la valeur ajoutée représentent 9,53% ;
- . 23,67% au titre d'autres ressources à mobiliser dans le cadre des comptes d'affectation spéciale ou dans le cadre du partenariat.

Tableau 4: Répartition du nombre et du coût des projets nouveaux par secteur d'intervention

Secteurs	Montant	%	Nombre de projets
Equipements sociaux	154.213.591	11,34	45
Equipements éducatifs et de formation	6.171.690	0,45	07
Distribution d'eau	35.936.164	2,64	100
Distribution d'électricité	44.913.755	3,30	45
Assainissement solide	18.664.000	1,37	10
Assainissement liquide	25.770.000	1,90	13
Transport urbain	-	0,00	0
Equipements spécialisés	157.813.823	11,61	66
Vicinalité et routes secondaires	20.545.344	1,51	34
Aménagements communaux	406.569.077	29,90	74
Voirie et éclairage public	424.417.832	31,21	55
Bâtiments administratifs	64.678.493	4,76	51
Total Général	1.359.693.769	100	500

Il ressort du tableau ci-dessus l'importance que revêtent les projets nouveaux qui sont en relation très étroite avec la promotion et l'amélioration des conditions de vie des populations de cette région, notamment les projets des secteurs de l'extension et le renouvellement du réseau de voirie et d'éclairage public, les aménagements communaux (aménagement de places et jardins publics, création de

lotissements, ...), les équipements spécialisés à caractère économique et les équipements sociaux (promotion de l'habitat social, création de terrains de sport, construction de complexes socioculturels, ...).

Tableau 5: Répartition du coût des projets nouveaux par type de collectivité et par année

Type de collectivité	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Région	42.900.000	32.000.000	20.000.000	13.200.000	14.300.000
Provinces et Préfectures	19.167.958	19.386.104	20.074.776	25.772.669	28.106.526
Communauté urbaine	35.000.000	129.000.000	44.000.000	14.000.000	16.000.000
Communes urbaines	134.934.822	153.674.910	263.646.000	88.627.100	88.701.000
Communes Rurales	40.833.911	33.466.452	34.389.453	23.303.719	25.208.369
Total	272.836.691	367.527.466	382.110.229	164.903.488	172.315.895

Les 2^{ème} et 3^{ème} années du plan connaîtront une part importante des nouveaux investissements qui dépasse 55% de l'ensemble des crédits alloués aux projets nouveaux du plan, avec une enveloppe de 750 millions de DH. L'importance de cette enveloppe est due à la participation de la communauté urbaine et des communes urbaines avec 79%.

Les communes rurales réserveront une enveloppe financière de 41 millions de Dirhams pour la première année du plan, soit 15% des investissements prévus pour cette année. Cette part connaîtra une régression au cours des années suivantes pour atteindre 25 millions de DH au cours de la dernière année. Ceci serait dû essentiellement à l'importance de l'endettement de ces communes et à la régression de leurs

ressources affectées à l'investissement.

D'autre part, on assistera à une augmentation des budgets d'investissement des assemblées préfectorales et provinciales à partir de la première année du plan. Ils passeront de 19 millions de Dirhams en 1999-2000 à 28 millions de Dirhams en 2003-2004, ce qui correspond à un accroissement de l'ordre de 46,6% au cours de la période du plan.

Pour la région, son budget d'investissement connaîtra une baisse notable durant la période du plan, passant de 43 millions de Dirhams en 1999-2000 à 14 millions au cours de la dernière année du plan.

La Communauté urbaine de Fès participera avec un volume d'investissement de 35 millions de Dirhams la première année du plan. Ce volume connaîtra son apogée au titre de la deuxième année avec un montant de 129 millions de Dirhams pour baisser à 16 millions de Dirhams au cours de la dernière année du plan.

La moyenne annuelle des investissements prévus au cours de la période du plan, qui est de 266 millions de Dirhams, varie selon le type de collectivité locale. Ainsi, les communes urbaines viennent en tête avec 146 millions, suivies de la communauté urbaine de Fès avec 47,6 millions, des communes rurales avec 31,4 millions, du conseil régional avec 24,48 millions et enfin, des préfectures et provinces avec 22,4 millions.

3-2- La banque de projets

Les collectivités locales ont présenté chacune dans le cadre de son plan de développement une banque de projets dont les sources de financement ne sont pas disponibles actuellement. Cette banque de projets contient 612 projets pour un coût global de 2.320.321.244 DH. La répartition sectorielle des projets de cette banque se présente comme suit :

Tableau 6: Répartition sectorielle du coût de la banque de projets

Secteurs	Montant	%
Equipements sociaux	133.521.614	5,75
Equipements éducatifs et de formation	14.075.000	0,61
Distribution d'eau	197.094.147	8,49
Distribution d'électricité	176.489.500	7,61
Assainissement solide	111.077.000	4,79
Assainissement liquide	5.075.000	0,22
Transport urbain	-	0,00
Equipements spécialisés	523.404.497	22,56
Vicinalité et routes secondaires	582.571.874	25,11
Aménagements communaux	376.416.506	16,22
Voirie et éclairage public	75.660.000	3,26
Bâtiments administratifs	124.936.106	5,38
Total Général	2.320.321.244	100

Ainsi, cette répartition sectorielle du coût de la banque de projets témoigne-t-elle de la priorité accordée au secteur de vicinalité et routes secondaires dont le coût représente 25% de l'enveloppe budgétaire globale relative à la banque de projets, viennent ensuite les projets relatifs aux équipements spécialisés (abattoirs, aménagement de structures d'accueil d'investissement, etc.), aux aménagements communaux et ceux concernant l'alimentation en eau potable avec respectivement 23%, 16% et 8%.

Article 14- Région de Fès-Boulemane	368	
1- SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE		374
2- STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL		387
3- PROGRAMME D'ACTION		402